



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 28 février 2022, à 18 h30** tenue au bureau municipal sis au 528 rue Main, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Samantha Hartwell, Alain Villemure, Corey Strapps et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La conseillère Vanessa Chapman assiste par visioconférence.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière et la greffière trésorière adjointe, madame Julie Gervais sont présentes.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h05

2. Programmation TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

2022-02-028



No de résolution
ou annotation

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Location d'un camion

2022-02-029

ATTENDU QU'à la suite d'un accident la municipalité a un besoin immédiat pour un camion 6 roues ;

ATTENDU QU'UN camion 6 roues est disponible pour une location cours terme;

ATTENDU QUE les frais seront couverts par l'assurance de la municipalité pour un montant maximum de 20 000\$;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte la soumission de Camions Rouville pour la location d'un camion 6 roues, au montant de 8 500\$, plus taxes, pour le mois de mars et avril.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. Avis de motion au règlement numéro 339-2022 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 339-2008 afin de modifier la définition d'immeuble protégé »

La conseillère Karrie Parent donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 339-2022 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 339-2008 afin de modifier la définition d'immeuble protégé », sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

2022-02-030

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 19h 15.

Signé ce 1 mars, 2022.

Denis Savage
Maire

Louise Brière
Directrice Générale et Greffière-trésorière